



Assemblée primaire du 7 décembre 2021

L'assemblée primaire a été légalement convoquée pour le mardi 7 décembre 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2021.
3. Présentation du plan financier 2022-2025.
4. Présentation du budget 2022 de la Municipalité.
5. Présentation des investissements les plus importants.
6. Approbation des décisions fiscales 2022.
7. Approbation du budget 2022 de la Municipalité.
8. Divers.

1. Message de bienvenue

Le Président René Jacquier ouvre la 3^{ème} assemblée primaire de la législature 2021-2024, convoquée à la salle Prafleuri et dévolue au budget 2022. Il liste les noms des personnes excusées, avant de rappeler les mesures COVID en vigueur.

Il salue et remercie toutes les personnes présentes. Dans le respect des normes cantonales, il invite les personnes non habilitées à voter à se tenir à l'écart des votes.

Le Président nomme les scrutateurs : Mme Florence Lattion-Richard et M. Yann Métroz.

En préambule, le Président relève non seulement l'excellente ambiance qui règne au sein du Conseil, mais également la très bonne collaboration avec le personnel communal.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 24 personnes présentes, dont les 5 membres du Conseil.

2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2021

Le Secrétaire municipal lit le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 15 juin 2021.

Ce dernier est approuvé tel qu'établi.

Le Président souhaite apporter des précisions sur trois points abordés lors de la dernière Assemblée primaire :

- Par rapport au sujet des places de jeux, il précise que le Conseil a manqué de temps pour mettre sur pied une commission. Toutefois, celle-ci sera créée durant le courant de l'année 2022.
- L'installation des compteurs aux Monts de Collonges avance bien et devrait être finie pour la fin de l'année.
- Le Règlement des eaux se trouvent toujours sur le bureau de M. Prix, pour approbation.



Assemblée primaire du 7 décembre 2021

3. Présentation du plan financier 2022-2025

Le 24 février 2021, le Conseil d'Etat a adopté la modification de l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes (OGFCo) permettant, ainsi, aux Communes et Bourgeoisies valaisannes d'établir leurs états financiers, à partir du budget 2022, selon les normes comptables du Modèle Comptable Harmonisé (MCH2).

Parmi les nouveautés liées à l'arrivée du MCH2 figure la présentation du plan financier qui remplace le plan quadriennal des investissements. Dorénavant, la Municipalité présentera ce plan sur une période de quatre ans, voire même sur huit ans, comme proposé par l'Etat.

Le Président présente les chiffres du plan financier pour la période 2022-2025.

4. Présentation du budget 2022 de la Municipalité

- Le Président présente le budget 2022, en développant uniquement les points importants et en les comparant avec les chiffres du budget 2021 et des comptes 2020.
 - Les chiffres clés sont :

○ Revenus	CHF 3'594'500.00
○ Charges	CHF 3'386'410.00
▪ Dont amortissements 2022 :	CHF 570'320.00
○ Marge d'autofinancement	CHF 546'430.00
○ Bénéfice de fonctionnement	CHF 208'090.00
○ Investissements nets envisagés	CHF 1'008'600.00
- La présentation du budget de fonctionnement faite par le Président ne soulève aucune question de la part de l'assemblée.

5. Présentation des investissements les plus importants

Les Conseillers présentent les investissements, selon les dicastères concernés

- Ludovic Aigroz débute en signalant le report d'un montant de CHF 600'000.00 pour les travaux liés à l'eau potable. Il illustre l'état d'avancement des travaux à l'aide de quelques photographies. Durant les trois mois que dureront les travaux, l'eau potable sera fournie par Dorénaz. Dans le même ordre d'idée, Ludovic annonce l'engagement prévu de CHF 135'000.00 pour l'achat d'une partie de la conduite Dorénaz – Collonges – Evionnaz. Un montant de CHF 41'000.00 est reporté en 2022 pour l'étude du réseau d'eau du Mont et des réservoirs des Moulins. Enfin, le Service des eaux prévoit l'engagement de CHF 15'000.00 pour la mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). En terme d'aménagement du territoire, le Plan Directeur cantonal (PDc) adopté en 2019 impose aux Communes de réviser leur Plan d'affectation de zones (PAZ), ainsi que leur Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) pour 2026 ; ce travail a débuté et un investissement de CHF 60'000.00 est prévu au budget d'investissement 2022. Enfin, dans le domaine des énergies, CHF 25'000.00 sont prévus pour la pose de deux lampadaires et CHF 35'000.00 seront nécessaires à la révision de la turbine, qui se fera durant l'arrêt de la centrale du Bouet.
- Une question est posée lors de la présentation de Ludovic :



Assemblée primaire du 7 décembre 2021

- Frédéric Chambovay souhaite savoir si les études liées à l'aménagement du territoire se feront sur plusieurs années et si ces révisions provoqueront de nombreux changements. Ludovic lui répond par la négative, car le RCCZ a déjà connu une adaptation récente.
- Pour les bâtiments communaux, Michel Tacchini annonce les engagements de CHF 20'000.00 pour la mise en conformité de la Salle Praffleuri et de CHF 12'000.00 pour la création d'une ouverture, sur la façade sud de la Salle Ste-Anne. Par ailleurs, CHF 20'000.00 sont prévus pour la pose de panneaux indicateurs sur la route des Monts. Enfin, Michel présente l'état des lieux du projet « Patrimoine bâti » qui entre dans sa deuxième phase, intitulée : « le classement ». Michel budgétise un montant de CHF 25'000.00 pour assurer le bon déroulement de cette phase. La première phase, celle dite de l'inventaire, a été terminée en 2020 et la troisième et dernière, nommée « mise sous protection » suivra.
- La présentation des investissements prévus par Michel ne soulève aucune question, mais une remarque :
 - Louis François Zingg s'étonne de l'ampleur prise par ce dossier et de l'importance des montants nécessaires. Il reconnaît néanmoins que la Commune n'y peut pas grand-chose.
- Tobias Schneider-Richardson présente les deux investissements relatifs aux dossiers routes et canal. Un montant de CHF 27'000.00 est budgétisé pour l'étude des routes communales (hors routes agricoles et forestières). Alors que CHF 50'000.00 devraient être investis dans une étude relative au déplacement du canal. En effet, l'Etat du Valais recommande fortement à la Municipalité d'avoir un canal ouvert qui sortirait du village en amont de celui-ci. Selon le Canton, cette solution permettrait de résoudre de nombreux problèmes en cas de crue.
- Des questions relatives au dossier du canal sont posées à Tobias :
 - Tobias indique le tracé actuel parcouru par le canal couvert et répète l'idée qu'il vient de présenter, afin de répondre à la demande de précisions d'André Mottiez. Face à l'inquiétude de ce dernier, René Jacquier ajoute que la Municipalité n'a pas vraiment le choix. En effet, les services cantonaux interdisent de faire un canal couvert ou, du moins, préviennent que des subventions ne pourront être perçues que dans le cadre d'un canal à l'air libre. Il termine en indiquant que les travaux ne débiteront pas avant la fin de la phase d'études, soit 2023, au plus tôt.
 - En entendant ce qui précède, Michèle Mottiez se demande ce qu'il adviendra de la route cantonale. René et Tobias abondent dans son sens et reconnaissent que le dossier rencontrera de nombreux écueils.
- Pour ses dicastères, Doris Mottiez ne prévoit aucun investissement en 2022.

6. Approbation des décisions fiscales 2022

Dans sa séance du 30 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé de reconduire, pour l'année 2021, les conditions fiscales de 2010, soit :

- Coefficient : 1.1
- Indexation : 155%
- Impôt personnel : CHF 18.00
- Taxe sur les chiens : CHF 140.00

Les personnes présentes approuvent les propositions du Conseil à l'unanimité.



Assemblée primaire du 7 décembre 2021

7. Approbation du budget 2022 de la Municipalité

L'Assemblée accepte le budget 2022 à l'unanimité.

8. Divers

- Inauguration de l'église rénovée
 - Le Président remercie vivement la Commission de rénovation pour l'énorme travail accompli et pour l'organisation de la journée d'inauguration.
- Mérites et encouragements culture-sport
 - Le Président indique qu'un mérite sportif a été attribué à Gilles Mottiez qui représente le village hors des limites cantonales et nationales. Il annonce la naissance du Fan's club de Gilles et encourage la population à s'y inscrire.
- Relation avec la Bourgeoisie
 - Le Président se réjouit de la très bonne gestion de la Bourgeoisie et de la collaboration entre les deux entités.
- Mobilité douce
 - Le Président signale qu'il a rencontré le coordinateur du dossier lié à la mobilité douce auprès de l'Antenne Région Valais romand. Il a insisté auprès de ce dernier sur deux aspects ayant trait à la liaison à la gare d'Evionnaz et au contour 17.
- Aînés
 - Répondant au succès rencontré par les repas communautaires, un groupe de bénévoles a mis en place un comité à la tête de l'amicale des aînés. Doris Mottiez se dit heureuse de la mise en place de ce groupe.
- Ecole
 - Même si elle n'envisage pas d'investissements pour 2022, Doris Mottiez ne manque pas de projets. Parmi ceux-ci, le sujet de l'école ne manquera pas d'arriver sur la table. La Municipalité approchera les Communes voisines, afin de connaître leur position sur ce thème.
- Circulation Martenaux et Oufettes
 - René Jacquier annonce que le Conseil municipal a décidé d'interdire la circulation entre Les Martenaux et Les Oufettes, secteurs appréciés par de nombreux promeneurs. Il précise que le trafic restera permis aux véhicules agricoles et ajoute, en réponse à deux remarques, que les camions et les véhicules du service du feu seront également autorisés à circuler. En réaction à cette annonce, André Mottiez regrette le grand nombre d'interdictions décidées par les autorités. Il cite les interdictions de circuler sur les berges du Rhône, le stationnement compliqué autour de la salle Prafleuri, en particulier pour les locataires de la salle, les possibilités de moins en moins fréquentes de promener les chiens et les limitations de vitesse à 20 km/h qu'il trouve peu respectées, y compris par les employés communaux. Il a la désagréable impression que le Conseil cherche à embêter et se demande si la pose de toutes ces interdictions a amené du positif. Michel Tacchini lui répond que ces décisions ont déjà été validées au cours de la législature précédente. Il mentionne la Commune d'Evionnaz qui a également mis en place des interdictions de circuler, le long du Rhône. Quant à la vitesse, Michel précise que des contrôles



Assemblée primaire du 7 décembre 2021

seront encore faits ; en fonction des résultats de ces derniers, le Canton forcera la Commune à prendre des mesures supplémentaires. Florence Lattion Richard rappelle à son tour que la mise en place de ces limitations de vitesse dans le village a été une réponse aux inquiétudes de la population qui jugeait certaines routes dangereuses.

- Pour sa part, Frédéric Chambovay estime qu'il n'est pas judicieux d'interdire la circulation vers le parc des daims. Il fait alors référence aux villes qui cherchent à diriger la circulation vers l'extérieur des localités, plutôt que vers l'intérieur. Or, en raison de cette interdiction, le trafic, notamment celui généré par les utilisateurs du couvert, risque de se reporter à l'intérieur du village. Le Président de la Municipalité et Ludovic Aigroz reconnaissent que cette réflexion n'a pas été mise en avant autour de la table du Conseil. Ce dernier fondait sa pensée en songeant aux marcheurs.
- Place centrale – Eclairage
 - André Mottiez juge l'éclairage de la place centrale peu satisfaisant. En guise de réponse, Ludovic Aigroz lui rétorque qu'un lampadaire a été déplacé et qu'un nouveau sera placé à côté de la fontaine, ce qui devrait améliorer la situation. Il profite également de remercier Frédéric Chambovay qui a accepté que le lampadaire soit intégré à son mur.
- Pose des décorations de Noël
 - André Mottiez s'étonne que les décorations de Noël aient été posées par un employé communal seul. En terme de sécurité, cela est loin d'être optimal. Michel Tacchini assure avoir déjà fait part de cette remarque auprès de l'employé. En outre, M. Mottiez et Michel se rejoignent pour regretter le départ de Pascal Tschannen.
- Personnel du service technique
 - Yann Métroz fait le lien avec le départ de Pascal, et l'engagement consécutif d'un nouvel employé, pour demander au Conseil si des réflexions existent quant à une fusion des services techniques de Collonges et Evionnaz. Ludovic Aigroz lui rétorque que la mise en place de synergies prendrait du temps, alors que la Commune a un besoin immédiat de personnel.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h40.

Collonges, le 23 décembre 2021

Pour la Commune

Le Président

Le Secrétaire municipal

René Jacquier

Grégoire Blatter